

Avril 2015

ASSOCIATION TURPIAL

POUR LA DEFENSE DES DROITS HUMAINS EN COLOMBIE

RAPPORT D'ACTIVITE 2014



Atelier de formation sur les droits humains, communauté de La Aurora.



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
1. Projets de Turpial en Colombie	5
a. Restitution des terres pour les victimes de déplacement forcé	5
b. Défense des droits humains dans les prisons et protection des victimes de détentions arbitraires.....	10
2. Activités et accompagnement de Turpial sur le terrain.....	13
a. Visites de Turpial aux personnes et communautés bénéficiaires des projets.....	13
b. Vidéo-conférence sur la construction de la paix Colombie-Rwanda.....	14
c. Collaboration de Turpial avec l'organisation Colombia Informa	14
d. Participation à la réalisation de la vidéo « El Hatillo, razones de una esperanza ».....	15
e. Collaboration avec l'association canadienne Pasc	15
3. Activités en Suisse et diffusion d'information	16
a. Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH)	16
b. Forum international des victimes colombiennes.....	16
c. Cycle de films sur la Colombie à l'Infokiosk	16
d. Première assemblée du Congreso de los pueblos (Congrès des peuples) en Europe	17
e. Site internet.....	17
f. Contact avec la Plateforme Suisse-Colombie.....	17
4. Rapport financier	18
REMERCIEMENTS.....	18

INTRODUCTION

2014 a été une année charnière pour la paix en Colombie. Les grandes avancées des dialogues de La Havane ont marqué un tournant dans l'opinion colombienne qui est de plus en plus optimiste, selon les sondages, en ce qui concerne l'issue favorable des négociations entre le gouvernement et la guérilla des FARC. L'immense majorité des experts nationaux et internationaux affirment aujourd'hui que les parties sont sur le point de mettre un terme à 50 ans de guerre qui a mis le pays à feu et à sang, fait des dizaines de milliers de morts et déplacé plusieurs millions de personnes.

Ce vent d'optimisme, auquel nous nous associons, ne saurait occulter une réalité beaucoup plus sombre. Le conflit armé colombien est né d'une situation de criantes inégalités sociales, de l'accaparement des terres et d'une violence endémique dont les principales victimes ont toujours été les secteurs les plus précaires et vulnérables. **De façon assez paradoxale, la signature de la paix risque de brutalement dévoiler que ces graves atteintes aux droits humains et aux libertés subsistent au cœur de la société colombienne, avec ou sans l'existence d'un conflit armé.**

En Colombie, la violence n'est pas seulement une conséquence du conflit armé, elle est transversale et endémique et implique une large palette d'acteurs et de modalités. En 2014, le regain des groupes paramilitaires (appelés par euphémisme « nouvelles bandes criminelles »), aux méthodes d'une barbarie incommensurable, s'est confirmé. Ils ont progressé dans le contrôle de larges pans du territoire rural et urbain, où une terreur est exercée sur les populations. A la violence paramilitaire s'ajoute et se mêle celle du narcotrafic toujours extrêmement prospère en Colombie, mais également celle de la criminalité « commune » qui continue d'être alimentée par le manque d'opportunités et les injustices de ce pays parmi les plus inégaux au monde. **S'attaquer à ce modèle de violence est l'un des plus grands défis qu'attend la Colombie lors de ce tournant historique, et la vocation de Turpial est de contribuer, très modestement bien sûr, à aller dans ce sens.**

En 2014, la violence sociopolitique a été la plus intense contre une catégorie particulière de personnes : les paysannes et paysans réclamant leurs terres spoliées, ainsi que les défenseurs des droits humains qui les accompagnent dans cette lutte. L'application, scandaleusement lente et partielle, de la Loi de restitution des terres, a été depuis le départ entachée de terreur et de violence, alors même qu'elle devait être l'un des principaux instruments de la paix, de la justice et de la réconciliation. Au cours de la seule année 2014, plus de 400 menaces de morts ont été proférées à l'encontre de ce secteur (un chiffre qui inclut également les juges impliqués dans les procédures de restitutions et des journalistes). En prenant en compte les statistiques depuis 2012, ce sont plus de 1000 personnes qui ont été menacées de mort. La réponse de la justice ? Pas une seule condamnation pour ce délit. En Colombie, les menaces de mort entraînent une impunité d'exactly 100%. Leurs conséquences ne sont pourtant pas vaines : 42 assassinats à l'encontre de leaders paysans et communautaires, ainsi que de défenseurs des droits humains, ont été commis en 2014. A ces meurtres, s'ajoutent les persécutions pénales conduites par l'Etat dans le but de décourager et discréditer les organisations

sociales, ainsi que la violente répression des manifestations, grèves et autres mobilisations sociales, syndicales, étudiantes et indigènes. Des membres de communautés que Turpial accompagne (Bellacruz et Pitalito) ont d'ailleurs été victimes de menaces et de harcèlements, provenant d'inconnus mais aussi de la police (voir chapitre 1.a., page 5). Deux avocats de la Fondation CSPP, notre partenaire local, qui accompagnent ces communautés ont également été victimes, l'un de menaces et intimidations, l'autre d'une détention arbitraire (voir chapitre 1.b., page 10). **La protection des personnes engagées dans ces processus de justice sociale, la lutte contre l'impunité et la préservation des libertés fondamentales, sont d'autres objectifs que Turpial souhaite poursuivre.**

En ce qui concerne la situation carcérale, une énième réforme législative promettant d'améliorer les conditions de vie et la tragique surpopulation des prisons est entrée en vigueur en janvier 2014. Comme nous l'attendions, ces retouches légales superficielles n'ont abouti à aucun progrès, bien au contraire. Le gouvernement continue de s'enfoncer dans le populisme pénal mis en marche depuis 20 ans et le taux national d'incarcération – qui s'approche désormais des tristes records mondiaux – continue d'augmenter. Après quinze ans de construction frénétique d'établissements carcéraux et l'ouverture de dizaines de milliers de nouvelles places, le gouvernement colombien a admis, en 2014, qu'il avait atteint le taux de surpopulation carcérale le plus élevé de toute l'histoire du pays. **L'amélioration des conditions dramatiques dans les prisons colombiennes, la lutte contre une ultra-punitivité pénale aussi inefficace qu'injuste et l'opposition à l'incarcération massive en Colombie demeurent des priorités pour Turpial.**

Ce rapport d'activités a pour but de divulguer, auprès de nos membres tout d'abord, mais plus largement auprès de toutes les personnes intéressées par la situation des droits humains et des libertés fondamentales en Colombie, comment notre petite association a tenté, en 2014, d'apporter une contribution concrète à ces idéaux de paix et de justice sociale. Il fait état de toutes les actions menées dans ce but, tant au travers des projets développés sur le terrain que par des activités en Suisse visant la diffusion d'informations.



Enfants de la communauté de La Aurora.

1. Projets de Turpial en Colombie

a. Restitution des terres pour les victimes de déplacement forcé

Ce projet qui a démarré en novembre 2012, pour une année, a pu, grâce au déroulement très satisfaisant de la première phase, être reconduit pour une année supplémentaire, du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015. L'Etat de Genève a ainsi renouvelé sa confiance envers Turpial et augmenté son financement à 58'982 CHF pour cette seconde phase qui a aussi été financée par la Ville de Meyrin (30'000 CHF). Cet important financement a permis d'étendre le projet à une communauté supplémentaire et c'est ainsi que cinq communautés paysannes victimes de déplacements forcés sont soutenues à travers ce projet, à savoir **El Desengaño** (département de l'Atlantico), **Santa Rita** (département du Magdalena), la **Hacienda Bellacruz** (département du César), **Pitalito** (département du César) et **La Aurora** (département du Tolima).

Cette seconde phase s'est déroulée conformément aux objectifs qui avaient été définis. Le présent rapport relate les résultats des six premiers mois du projet, soit pour la période s'étendant du 1^{er} avril au 30 septembre 2014. En effet, cela correspond aux résultats du rapport intermédiaire que notre partenaire local, le CSPP, nous a rendu. Toutefois, le projet (qui a également été audité par une firme indépendante) va faire l'objet d'un rapport d'activité final détaillé, à la fin du premier semestre 2015, qui se trouvera à la disposition de nos membres, sur demande et sera également mis en ligne sur notre site internet.

Ce projet a pour objectif général **l'accompagnement aux communautés paysannes victimes de déplacements forcés pour la restitution de leurs terres, la réparation et le droit au retour dans des conditions de sécurité, ainsi que la lutte contre l'impunité des responsables du déplacement forcé**. Plus spécifiquement il poursuit les buts suivants : **1.** Renforcer la capacité d'organisation et les processus permettant de faire valoir les droits des communautés paysannes déplacées par la violence en Colombie ; **2.** Obtenir la restitution des terres, l'établissement sur le territoire et la protection des communautés ; **3.** Exiger des sanctions pénales à l'encontre des auteurs des graves exactions à l'origine de la terreur et du déplacement forcé.

Résultat 1 : Défense légale des victimes

Différentes actions juridiques ont été menées pour obtenir la restitution des terres et le dédommagement des victimes, mais aussi pour juger les responsables de crimes (homicides, menaces, déplacements forcés, etc.) contre les populations des communautés bénéficiaires du projet et assurer la protection de la liberté des membres des communautés et de la Fondation CSPP (lutte contre les détentions arbitraires).

Plus précisément, **en matière de restitution des terres**, les cinq communautés ont bénéficié d'un soutien du CSPP. Les paysans de El Desengaño ont pu retourner sur leurs terres. Une demande de restitution des terres a été déposée pour 153 familles de Santa

Rita¹ et une nouvelle demande est en cours d'élaboration qui devrait bénéficier à d'autres familles victimes de déplacement forcé et d'accaparement de leurs terres. Pour la communauté de Pitalito, des démarches ont été entreprises auprès de l'Unité de restitution des terres (URT) pour que le cas soit considéré comme prioritaire et le directeur de l'URT s'est lui-même engagé à examiner la situation. Concernant la Hacienda Bellacruz, l'INCODER (Institut colombien de développement rural) s'était prononcé en faveur d'une restitution des terres à la communauté, mais un recours a été déposé par ceux-là mêmes qui se sont accaparés les terres et ont expulsé les familles. C'est donc au tribunal de deuxième instance de se prononcer maintenant. Pour les habitants de La Aurora, malgré le fait d'avoir rencontré le directeur national de l'URT, les difficultés continuent. L'URT régionale du département du Tolima a refusé d'enregistrer la communauté dans le registre de restitution des terres, inscription indispensable à toute demande de restitution. Le CSPP a donc préparé différentes actions juridiques pour contrer cet état de fait.



Rue déserte à Santa Rita...



Réunion du CSPP avec les habitants de Santa Rita

Concernant les **enquêtes sur les crimes (procès pénaux)** commis contre les habitants Bellacruz (assassinats, en 1996, de Eliseo et Eder Narvaez Corrales, dirigeants de la communauté), d'importantes avancées ont été réalisées : d'une part le Ministère public a accusé deux soldats de l'armée nationale de divers délits notamment d'homicide et de torture, et d'autre part, une enquête a été ouverte contre des membres de la famille Marulanda, responsables du déplacement forcé de la communauté et de faits de torture.

¹ Concernant la communauté de Santa Rita, les objectifs prévus par le projet initial ont été modifiés et revus à la hausse. En effet, la communauté de Santa Rita est formée d'environ 600 familles, toutes victimes de déplacement forcé. Au départ du projet, le CSPP travaillait avec 53 familles (chiffre mentionné dans le projet initial) déplacées dans plusieurs municipalités du département du Magdalena, mais également avec des familles qui avaient pu retourner à Santa Rita. Actuellement, 92 familles ont pu retrouver leurs terres et leurs maisons. Ainsi, les 153 familles ayant signé la demande de restitution des terres sont les 92 familles qui sont retournées à Santa Rita, plus 61 familles déplacées qui se trouvaient dans d'autres villages. De plus, le CSPP s'est donné la tâche de réunir les habitants de Santa Rita, ce qui a conduit à l'organisation d'un grand évènement auquel ont participé plus de 700 personnes (voir « Renforcement du processus d'organisation des communautés (résultat 2) »). Ainsi, non seulement le nombre de familles bénéficiaires ou potentiellement bénéficiaires du projet a massivement augmenté, mais en plus, le besoin pour les habitants de reconstruire leur village –obtenir la restitution des maisons, réparer celles-ci, préparer des projets de vie – a pu commencer à être exprimé. C'est ce qui explique les changements dans les objectifs initiaux du projet.

En matière de **protection de la liberté**, des membres des communautés – en particulier Pitalito – et leurs défenseurs ont été victimes de menaces, harcèlement et détention arbitraire. Ces faits ont été dénoncés auprès du Ministère public et l'avocat victime de détention arbitraire a pu être remis en liberté.

Résultat 2 : Renforcement du processus d'organisation des communautés

Concernant cet aspect du projet, de grands résultats ont également été obtenus. On peut notamment souligner le fait que plus de 700 habitants de Santa Rita ont réalisé, au mois de septembre 2014, une rencontre avec d'autres victimes qui a permis de formuler un projet de retour massif sur leurs terres, accompagné de l'exigence de garanties pour leur sécurité et de soutien de la part des autorités. De plus, les habitants de Pitalito et de Bellacruz participent à des processus de coordination avec d'autres organisations de victimes de spoliations et de déplacements forcés. Les communautés ont renforcé leurs connaissances en matière de planification et d'organisation, au travers des réunions auxquelles ont participé 87 personnes.

Enfin, un processus de renforcement du leadership des femmes paysannes victimes de déplacement forcé a été mis sur pieds (femmes de Pitalito et de Bellacruz).



Réunion avec les habitants de Pitalito

Le travail avec la communauté de La Aurora ayant débuté plus récemment, quatre ateliers de formation de base ont été organisés afin de donner aux habitants les outils nécessaires à la compréhension du processus de lutte pour la restitution des terres. Les thématiques étaient les suivantes : mécanismes de protection et autoprotection, droits et procédures juridiques dans le cadre des Lois sur les victimes et la restitution des terres, leadership et renforcement du travail d'organisation des communautés, mécanismes de dénonciation et de protection des droits humains.



« Bienvenue à la communauté La Aurora, territoire de paix »



Atelier de formation à La Aurora

Résultat 3 : Garanties de protection de la vie et de l'intégrité personnelle

Diverses actions, notamment juridiques, ont été entreprises, en coordination avec d'autres organisations du mouvement social aux niveaux national et international, visant à protéger la vie, l'intégrité personnelle et la liberté des personnes membres des communautés bénéficiaires du projet ainsi que des défenseurs des droits humains qui les accompagnent. Ces actions ont permis d'obtenir les résultats suivants : mesures de protection octroyées par l'Unité nationale de protection (UNP) du Ministère de l'Intérieur à des personnes victimes de menaces de mort et bénéficiaires du projet ; soutien de la part d'organisations nationales et internationales, en particulier de la Caravane internationale des juristes du Royaume Uni et du Mouvement des victimes de crimes d'Etat (MOVICE) ; plaintes pénales en cas de menaces de mort, d'emprisonnement et d'agressions afin que des enquêtes soient menées et les responsables jugés. Des dénonciations ont également été effectuées auprès de diverses instances juridiques nationales et internationales (Ministère public, Chancellerie, Procuraduría, Commission interaméricaine des droits humains (CIDH), entre autres).

Résultat 4 : Visibilisation de la situation des communautés déplacées et communication sur les succès obtenus

Les actions de communication développées jusqu'ici ont eu pour but de rendre visible la situation des communautés concernées et de faire connaître les dénonciations réalisées par le CSPP contre les menaces, agressions et autres graves violations des droits humains dont sont victimes les bénéficiaires du projet. La page Internet, les réseaux sociaux et les emails ont été les principaux outils utilisés pour divulguer de l'information. La stratégie de communication, coordonnée entre la population concernée et le CSPP a porté ses fruits : on estime que au moins 2000 personnes, 300 organisations sociales en Colombie et 50 en Europe et aux Etats-Unis ont été informées de la situation des communautés victimes de déplacement forcé. Cette stratégie de communication sert également, outre son but informatif, de mécanisme de protection pour les personnes menacées et leurs défenseurs, puisque les organisations de défense des droits humains nationales et internationales font pression sur l'Etat colombien pour que les personnes menacées soient protégées. Enfin, l'opinion publique et les autorités colombiennes ont été informées des processus d'organisation et de lutte de certaines communautés déplacées, en particulier par la diffusion d'une vidéo réalisée par le MOVICE sur la communauté de Pitalito et dans laquelle des dirigeants paysans racontent les événements dont ils ont été victimes (voir lien ci-dessous).

Voici quelques-uns des nombreux communiqués, articles, bulletins d'information, vidéos et autres outils de communication réalisés par le CSPP ou d'autres organisations :

Sur la situation des communautés bénéficiaires :

Article du journal espagnol Diagonal, sur la communauté paysanne de Pitalito : <https://www.diagonalperiodico.net/global/23030-comunidad-campesina-del-pitalito-15-anos-violencia-y-desplazamientos-forzosos.html>



Rencontre des habitants de la communauté de Santa Rita :

- 1). <http://www.comitedesolidaridad.com/index.php/noticias-2/1031-primer-encuentro-de-santa-riteros-retornando-al-territorio-construyendo-paz-y-esperanza>
- 2). <http://www.comitedesolidaridad.com/index.php/noticias-2/internacionales/1032-fragmento-del-texto-el-trabajo-del-cspp-en-defensa-de-la-tierra-y-el-territorio-campesino-en-colombia>

Vidéo élaborée par le MOVICE, avec l'appui de la Fondation CSPP et intitulé « La communauté de Pitalito, César » : <https://www.youtube.com/watch?v=6atsu9s9Rik>

Dénonciations et informations sur la situation de sécurité des bénéficiaires du projet et de l'équipe du CSPP :

Article sur la persécution contre des membres de la communauté paysanne de Pitalito :

- 1). <http://cspresopoliticos.com/index.php/noticias/organizaciones-sociales/969-hostigamientos-contra-miembros-y-familiares-de-la-comunidad-campesina-de-pitalito-por-parte-de-miembros-de-la-sijin-en-el-cesar>
- 2). <http://www.redcolombia.org/index.php/regiones/magdalena-medio/2296-hostigamientos-contra-miembros-de-la-comunidad-campesina-de-pitalito-por-parte-de-la-sijin.html>

Article de *Lawyers for Lawyers* (Hollande) sur les menaces et la privation arbitraire de liberté dont sont victimes les avocats du CSPP chargés du cas de la communauté de Pitalito (César) : <http://www.advocatenvooradvocaten.nl/lawyers/rommel-duran-and-leonardo-jaimés-marín/>

Communiqué des *Avocats sans frontières* (Canada) et de la Caravane internationale des juristes du Royaume-Uni qui dénoncent les menaces à l'encontre de l'avocat du CSPP :

- 1). <http://cspresopoliticos.com/index.php/noticias-2/882-abogados-sin-fronteras-canada-manifiesta-su-profundo-rechazo-por-la-amenaza-contra-el-abogado-defensor-de-ddhh-leonardo-jaimés-marín>
- 2). <http://cspresopoliticos.com/index.php/noticias/organizaciones-sociales/907-caravana-internacional-de-juristas-del-reino-unido-colombian-caravana-uk-lawyers-group-a-gobierno-nacional-por-amenazas-en-contra-del-defensor-de-derechos-humanos-leonardo-jaimés>

b. Défense des droits humains dans les prisons et protection des victimes de détentions arbitraires

Ce projet a démarré le 1er octobre 2012 pour une première phase d'une année et grâce aux excellents résultats obtenus, il a également été reconduit pour une deuxième phase du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. Il est financé par la Ville de Genève (56'752 CHF), mais également par l'Agence de coopération allemande Miseror, le fonds de solidarité suisse Solifonds, l'Agence de coopération norvégienne PCS, l'agence de coopération irlandaise Trocaire et le syndicat colombien « Union Sindical Obrera » - USO. Au terme de la seconde phase du projet, un rapport détaillé sera remis à la Ville de Genève et sera également à disposition de nos membres, sur demande. Actuellement, les activités de ce projet se poursuivent donc toujours sur le terrain et nous demeurons informés de façon très régulière de l'évolution de la situation.

Ce projet a pour objectif général la **diminution en Colombie des violations du droit à la liberté personnelle et des droits des personnes détenues, dans un effort de consolidation d'un état social et démocratique**. Plus spécifiquement, il poursuit les buts suivants : **1.** Assurer la défense juridique de membres de groupes vulnérables, victimes de détentions arbitraires ou de poursuites pénales conduites dans le but de persécuter la personne ou de la discréditer ; **2.** Déployer des actions permettant d'améliorer les conditions humanitaires des personnes privées de la liberté en général, et en particulier de celles qui souffrent de détention arbitraire et de poursuites pénales conduites dans un but de persécution ; **3.** Aider les victimes et les organisations sociales à promouvoir le respect des libertés fondamentales et à proposer des mécanismes de prévention efficaces.

Nous partageons ci-après un résumé des résultats obtenus lors de la deuxième phase du projet (2014-2015). Il s'agit de résultats intermédiaires. Le projet prenant fin au 30 juin 2015, le rapport sera disponible, sur demande, au cours du 2^{ème} semestre 2015 et sera également mis en ligne sur notre site internet.

Il est important tout d'abord de relever certains aspects du contexte colombien en 2014. Les mobilisations sociales continuent de faire l'objet d'une violente répression de la part des autorités. La stigmatisation et la persécution des membres des organisations sociales et des défenseurs des droits humains persistent toujours et les personnes détenues n'ont quasiment accès à aucune ressource pour assurer leur défense. Tous ces faits témoignent ainsi de la pertinence de ce projet qui, rappelons-le, est unique en Colombie. Pour chacun des résultats prévus, d'importantes avancées ont pu être réalisées en 2014, toutefois, le projet s'est aussi confronté à des obstacles et difficultés.

Résultat 1 : Défense légale des victimes pour protéger leurs droits à la liberté et à un procès équitable

L'accompagnement et la défense juridique des personnes victimes de détentions arbitraires et persécutions judiciaires ont continué à être une priorité. Nous avons ainsi pu assurer la défense de 14 personnes, dont six paysans, quatre syndicalistes, trois étudiants et un avocat du CSPP. Dans la plupart des cas, il s'agissait de détentions arbitraires. Parmi eux, nous pouvons relever le cas de l'écologiste et leader

communautaire Jimmy Moreno qui a été détenu de manière arbitraire à Floridablanca (département de Santander), le 10 août 2014, par la police, alors qu'il s'opposait aux abus de cette dernière contre les « vendeurs informels » de cette localité. De même, nous soulignons aussi le cas de l'avocat du CSPP, Rommel Durán, qui a été détenu arbitrairement durant plus de vingt heures par la police le 9 août 2014 à Curumani (département du César), alors qu'il était en visite auprès de la communauté déplacée de Pitalito. Le non-respect des normes procédurales par les juges pose d'importantes difficultés. Cela contraint les avocats du CSPP à redoubler d'efforts puisqu'ils doivent, en plus de leur travail de défense des victimes, tenter d'empêcher les violations de la procédure.

Résultat 2 : Assistance humanitaire fournie dans les centres de détention

Au cours de l'année 2014, 28 centres pénitentiaires ont été visités dans les départements de Antioquia, Cundinamarca, Santander, Valle, Tolima, ainsi qu'à Bogota. Ces visites ont permis de connaître la situation humanitaire dans les centres de détention. Elles ont également permis de coordonner des actions juridiques pour défendre et protéger les personnes détenues. Outre ces visites, onze autres visites ont été effectuées dans des centres de détention transitoires à Bogota afin de vérifier la situation des personnes détenues par la police. Nous avons ainsi pu constater que nombreuses de ces personnes sont détenues sans réels motifs, sans preuves, visiblement pour augmenter les statistiques d'arrestations effectuées par la police. Il s'agit, dans de nombreux cas, de personnes qui vivent dans la rue et de jeunes.

Résultat 3 : Poursuite de la campagne « Défendre la liberté est l'affaire de toutes et tous » en faveur du respect des libertés démocratiques fondamentales

La campagne contre les détentions arbitraires, la persécution judiciaire et la criminalisation de la protestation sociale « Défendre la liberté est l'affaire de toutes et tous » continue à avancer. Au mois de juillet 2014, un processus de consultation visant à revoir le protocole d'action de la force publique dans les manifestations à Bogota a démarré. D'autre part, la campagne travaille actuellement sur une proposition de réseau d'accompagnement des mobilisations sociales, pour laquelle une expérience pilote a eu lieu au mois de mai 2014. Plusieurs organisations de défense des droits humains ont ainsi accompagné les personnes impliquées dans les mouvements sociaux, afin d'empêcher qu'elles soient victimes de détention ou d'autres persécutions de la part des autorités. De plus, la campagne a contribué à rendre visible la détention de jeunes des quartiers populaires dans le but de les contraindre à rejoindre le service militaire. La campagne a contribué à la réalisation, le 7 octobre 2014, d'une session spéciale sur le sujet du recrutement forcé auprès du Congrès colombien.



Affiche de la campagne « Défendre la liberté est l'affaire de toutes et tous »

Résultat 4 : « Visibilisation » et sensibilisation au sujet de la pratique des détentions arbitraires et des poursuites pénales à des fins de persécution en Colombie

Le CSPP est intervenu le 31 octobre 2014 lors de l'audience concernant « l'usage inapproprié du droit pénal pour criminaliser des défenseuses et défenseurs des droits humains », réalisée par la Commission interaméricaine des droits humains (CIDH), à Washington. Le CSPP a pu présenter ses observations et laisser de la documentation à la CIDH afin qu'elle donne suite aux faits dénoncés.

2. Activités et accompagnement de Turpial sur le terrain

a. Visites de Turpial aux personnes et communautés bénéficiaires des projets

Comme lors des années précédentes, des membres de l'association Turpial se sont rendus en Colombie pour assurer le suivi des projets et manifester leur solidarité avec nos partenaires locaux et les communautés. Comme cela avait été annoncé en 2013, nous avons fait en sorte, cette année, que les visites de membres de Turpial soient essentiellement dirigées vers les cinq communautés rurales défendues dans le cadre du projet contre les déplacements forcés et pour la restitution des terres, à savoir : la communauté de La Aurora, la communauté de Pitalito à Curumani, la communauté de El Desengaño à Pital de Megua et la communauté de Santa Rita. La communauté de Bellacruz n'a pas pu être visitée car la situation étant extrêmement tendue sur le terrain, les habitants n'occupaient pas les lieux en 2014. Turpial a toutefois rencontré les membres de cette communauté lors d'une grande réunion organisée conjointement avec les membres de la communauté de Pitalito, à Curumani, en juin 2014.



Visite à Pitalito

C'est ainsi que Sébastien Caby a effectué un voyage de vérification et suivi de ce projet, entre avril et juin 2014, au cours duquel il a eu l'occasion de se rendre dans toutes les communautés bénéficiaires du projet. Il a ainsi pu notamment réaliser cinq vidéos, une sur chaque communauté. Ces vidéos, dont la réalisation était prévue dans le cadre de la deuxième phase du projet « Restitution des terres », seront visibles sur notre site internet (<http://www.turpial.ch/multimedia2.html>) dès le bouclage du rapport du projet (juin 2015).

Nils de Dardel s'est également rendu en Colombie au mois de mai 2014. A cette occasion, il a organisé la rencontre par « vidéo-conférence » entre les organisations locales de

défense des droits humains, dont le CSPP, à Bogota, et un représentant du gouvernement rwandais, à Kigali, sur le thème de la réconciliation et de la justice transitionnelle (voir ci-dessous). Il a également donné une conférence sur ce thème le même jour à Bogota. Enfin, il s'est rendu avec Sébastien Caby et Julie de Dardel à La Aurora, pour rencontrer la communauté paysanne bénéficiaire du projet dans le département du Tolima.



En route vers La Aurora...



Une membre du CSPP avec des enfants de La Aurora

Enfin, Julie de Dardel était en Colombie entre janvier et juillet 2014, où elle a maintenu une communication constante avec le CSPP et participé à plusieurs visites aux communautés bénéficiaires du projet « Restitution des terres ». Elle a également suivi l'équipe de vérification des conditions de détention dans les prisons et d'attention aux personnes détenues.

Des photos des visites de Turpial sur le terrain se trouvent sur notre page web : <http://www.turpial.ch/multimedia3.html>

b. Vidéo-conférence sur la construction de la paix Colombie-Rwanda

Le 7 mai 2014, Turpial a organisé, dans les locaux du CSPP à Bogota, une vidéo-conférence pour mettre en contact des représentants du gouvernement rwandais et des représentants d'une dizaine d'ONG colombiennes de défense des droits humains, autour de la question de la justice, de la réparation aux victimes et de la réconciliation dans un processus de paix. Cette rencontre inédite qui a mis en relation directe des expériences situées dans deux continents du « sud global » a été une grande réussite. Durant plus de deux heures, cet échange entre la Colombie et le Rwanda a donné lieu à de nombreuses questions et un très riche dialogue sur la paix, hors des circuits traditionnels nord-sud. Tous les participants ont exprimé le vœu de réitérer cette expérience instructive, forte et émouvante.

Des photos se trouvent sur notre page web : http://www.turpial.ch/multimedia3_4.html

c. Collaboration de Turpial avec l'organisation Colombia Informa - Agence de communication des peuples

Lors de différentes manifestations et événements, Turpial a collaboré avec cette agence de presse indépendante (<http://www.colombiainforma.info>) pour réaliser du matériel



audiovisuel (photos, vidéos, montage, sous-titrage, traductions, etc.). Nous avons notamment filmé les images et réalisé cette vidéo d'une manifestation dans le quartier de Ciudad Bolivar, à Bogota, en protestation suite aux jeunes abattus par les paramilitaires dans le quartier : <http://www.colombiainforma.info/mov-sociales/ciudad/1446-angeles-caidos-en-ciudad-bolivar-o-como-siguen-matando-a-los-pelaos-en-los-barrios>.

Nous avons également effectué pour eux les sous-titrages en français d'une vidéo sur les mines et les problèmes environnementaux à Ciudad Bolivar (qui peut être visionnée ici : <https://www.youtube.com/watch?v=XBkPiWbZS4o>), ainsi que d'une vidéo réalisée lors de la conférence de presse suite à l'assassinat du défenseur des droits humains et dirigeant du Congrès des peuples (Congreso de los Pueblos) Carlos Pedraza.

Vidéo en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=HoMAMB8sb0g>

d. Participation à la réalisation de la vidéo « El Hatillo, razones de una esperanza »

Il s'agit d'un projet de l'organisation internationale Fian Colombia (<http://www.fiancolombia.org/>) pour lequel Turpial qui a été engagé pour réaliser la vidéo (interview, prise d'images et de son, montage), ainsi que les sous-titres.

La vidéo est visible ici : <https://www.youtube.com/watch?v=gkr9QLxsmBk>

e. Collaboration avec l'association canadienne Pasc pour la réalisation d'un film sur l'impact de grands projets miniers en Colombie

Le film est actuellement en post production. Sébastien Caby s'est chargé de la partie concernant les habitants de La Toma, Suarez, département du Cauca.

3. Activités en Suisse et diffusion d'information

L'Association Turpial a organisé et participé à plusieurs événements publics en Suisse en 2014, dans le but de faire connaître ses projets et ses actions et de diffuser des informations sur la situation des droits humains en Colombie.

a. Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH), du 7 au 16 mars 2014

Projection du documentaire de Juan José Lozano et Nicolas Wadimoff, *Chasseurs de crimes*, qui évoque notamment le travail du CSPP – partenaire local de Turpial – contre l'impunité de graves violations des droits humains commis dans la région caraïbe en Colombie.

b. Forum international des victimes colombiennes, réalisé de manière simultanée dans plusieurs villes d'Europe et du continent américain le samedi 13 septembre 2014

Ce forum trans- et international avait pour but de débattre de la participation des Colombiens exilés au processus des dialogues de paix entre le gouvernement colombien et les FARC entamés à La Havane. Turpial a participé à l'organisation de l'événement à Genève – auquel une quarantaine de personnes ont pris part – par le biais d'apports logistiques (location de la salle, logistique, régie technique, etc.). La déclaration finale est disponible sur notre site internet.

Plus d'information : <https://foroexiliocolombia.wordpress.com/>
<http://www.forointernacionalvictimas.com/>

c. Cycle de films sur la Colombie à l'Infokiosk, en septembre 2014

Turpial a participé à l'organisation, la sélection et la projection des films et a animé également les discussions qui ont suivi les projections.



INFOKIOSQUE SEPTEMBRE 2014

PROJECTIONS DE FILMS SUR LA COLOMBIE :
En collaboration avec l'association Turpial

MARDI 2 SEPT 20H : «*ÁPUNTANDO EL CORAZON*» 2014, 53 min. Docu de la Danza Inmovil sur la propagande pour faire aimer l'armée colombienne.

MARDI 9 SEPT 20H : DOCU sur une communauté paysanne de retour sur les terres dont elle avait été expulsée, 2014, 1h30. En présence du réalisateur.

MARDI 23 SEPT 20H : «*LA LIBERTÉ OU LA MORT*, trois curés aragonais dans la guérilla colombienne» 2014, 62 min. Docu de Yolanda Liesa sur l'engagement de trois curés espagnols dans la guérilla de l'ELN. La projection sera suivie d'une collation.

MARDI 30 SEPT 20H : «*50 ANS DE MAQUIS*» 1999, 52 min. Docu de Yves Billon qui porte un regard sur l'histoire de la Colombie à travers celle du leader de la guérilla des Farc.

d. Première assemblée du Congreso de los pueblos (Congrès des peuples) en Europe, qui s'est tenue du 14 au 16 novembre 2014, à Genève

Turpial a participé à cette manifestation réunissant des délégués de toute l'Europe par un apport logistique : accueil, transport des personnes, logistique repas et matériel, hébergement. Trois de nos membres ont participé aux débats et présenté Turpial à l'assemblée.



Plus d'information : www.congresodelospueblos.org

A cette occasion, Turpial a aussi réalisé **une interview de Yolima Bedoya, diffusée lors de l'émission de radio de *De bruit et de fureur*, le dimanche 30 novembre.**

Plus d'information : <http://www.bruitetfureur.info/?p=1769>

Lien pour écouter l'émission : <http://www.archives2-radio-usine.net/dbdf/bruit-et-fureur.170.23.11.2014.mp3>

e. Site internet

Comme nous l'avions annoncé en 2013, nous avons procédé cette année à l'entière refonte de notre page web. Cette décision a été prise d'une part car l'hébergeur sur lequel avait été construit notre site nous a annoncé sa fermeture à fin 2015, et d'autre part car nous souhaitons nous munir d'un bon outil de communication réalisé de manière professionnelle. Nous avons donc réussi à assurer financièrement ce projet et Elodie de Weck, notre secrétaire, s'est grandement investie pour sa réalisation, en étroite collaboration avec une designeuse web colombienne. Nous sommes très fiers de l'excellent résultat obtenu ainsi que des innombrables échos positifs que nous avons reçu, tant sur la forme et la beauté du site que sur son contenu.

Le site peut être consulté sur la page : www.turpial.ch

f. Contact avec la Plateforme Suisse-Colombie

Cette plateforme qui réunit les ONG suisses actives en Colombie (notamment Terre des Hommes, Caritas, Interteam, Swissaid et Ask) a invité Turpial à faire partie du réseau. La rencontre a déjà été concrétisée début 2015, mais nous développerons ce sujet dans le rapport d'activités de l'année prochaine.



4. Rapport financier

Les comptes et le bilan figurent de façon détaillée à la page suivante.

En résumé, les recettes de Turpial en 2014 ont été les suivantes :

Cotisations et dons	4'570.70
Intérêts CCP	10.30
Subvention Etat de Genève	58'982.00
Subvention Ville de Genève	56'752.00
Subvention Ville de Meyrin	30'000.00

Les dépenses ont été les suivantes :

Versements pour réalisation des 2 projets en Colombie	140'784.00
Gestion et suivi projet "Détentions" 2014	1'125.00
Gestion et suivi projet "Restitution des terres" 2014	1'989.90
Brochure "Restitution des terres"	1'000.00
Transitoire gestion et suivi de projet "Restitution des terres" 2013	842.00
Transitoire gestion et suivi de projet "Détentions" 2013	700.00
Frais d'AG (location salle, impression rapport, verrée)	645.85
Frais de secrétariat et administration	2'640.00
Création site internet 1ère partie	1'251.60
Frais bancaires	101.35

Il convient de souligner que Turpial a participé à une **formation d'introduction à la comptabilité, le 6 octobre 2014**, organisée par le Bureau culturel, en collaboration avec la Direction des finances et le Service de la culture du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport de l'Etat de Genève.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement les bailleurs de fonds genevois (Canton de Genève, Ville de Genève et Ville de Meyrin), ainsi que les membres de l'association et les généreux donateurs, pour la confiance accordée à Turpial et leur solidarité. Grâce à leur soutien, nous avons pu, une fois encore, réaliser nos projets en Colombie.

Nos remerciements vont également à nos partenaires locaux, tout particulièrement aux membres du CSPP, aux défenseuses et défenseurs des droits humains, ainsi qu'aux communautés et victimes bénéficiaires de nos projets, pour leur formidable travail, leur courage et leur engagement sans faille, malgré les difficultés et menaces qui pèsent sur eux quotidiennement. Cela nous prouve qu'il est non seulement possible mais indispensable de continuer à nous solidariser et à travailler ensemble pour la défense de la liberté et de la justice sociale en Colombie.

RAPPORT FINANCIER COMPARATIF AU 31 DECEMBRE 2014 ET 2013

BILAN

	2014	2013
ACTIFS		
Compte CCP	5'042.60	5'807.00
TOTAL DES ACTIFS	5'042.60	5'807.00
PASSIFS		
Fonds propres	2'710.30	3'085.00
Résultats reportés	3'085.00	76'899.00
Résultat de l'exercice	-764.70	-74'204.00
Capital propre	390	390
Fonds étrangers	2'332.30	2'722.00
Pasifs transitoires	2'332.30	2'722.00
TOTAL PASSIFS	5'042.60	5'807.00

COMPTES DE RESULTAT

	2014	2013
PRODUITS		
Cotisations et dons	4'570.70	6'333.00
Intérêts CCP	10.30	4.00
Subvention Etat de Genève	58'982.00	
Subvention Ville de Genève	56'752.00	
Subvention Ville de Meyrin	30'000.00	
Total des recettes	150'315.00	6'337.00
CHARGES		
Versements pour réalisation des 2 projets en Colombie	140'784.00	74'000.00
Gestion et suivi projet "Détentions" 2014	1'125.00	3'380.00
Gestion et suivi projet "Restitution des terres" 2014	1'989.90	2'700.00
Brochure "Restitution des terres"	1'000.00	
Transitoire gestion et suivi de projet "Restitution des terres" 2013	842.00	
Transitoire gestion et suivi de projet "Détentions" 2013	700.00	
Frais d'AG (location salle, impression rapport, verrée)	645.85	
Frais de secrétariat et administration	2'640.00	
Création site internet 1ère partie	1'251.60	
Frais bancaires	101.35	
Organisation conférence Paix et mouvements sociaux		461.00
Total des charges	151'079.70	80'541.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-764.70	-74'204.00

Note sur les comptes

Comme nous l'avons mentionné dans le rapport d'activités, Julie de Dardel a participé à la formation d'introduction à la comptabilité organisée par le Bureau culturel, en collaboration avec la Direction des finances et le Service de la culture du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport de l'Etat de Genève. Julie de Dardel a ensuite transmis à Elodie de Weck les connaissances acquises lors de cette formation, dans le but de rédiger les comptes sous la forme suggérée par le Canton de Genève. Ainsi, dans les comptes 2014, le détail du passif est complété par rapport au rapport financier 2013, car nous avons introduit dans le bilan la rubrique « Fonds propres ».

Concernant les **frais de gestion de projets**, conformément aux budgets prévus, nous avons prélevés sur les subventions octroyées les sommes suivantes :

- CHF 1000.- pour le projet « Détentions » prélevés sur la subvention de CHF 56'752.00 de la Ville de Genève.
- CHF 1450.- pour le projet « Restitution des terres », prélevés sur la subvention de CHF 30'000 de la Ville de Meyrin.
- CHF 3000.- pour le projet « Restitution des terres », prélevés sur la subvention de CHF 58'982.00 de l'Etat de Genève.

Au total, ce sont donc **CHF 5450.- qui ont été octroyés à la gestion de projets** par Turpial, sur un **montant de subventions global de CHF 145'734.00**, soit **3,7% du budget total des projets**. Plus spécifiquement, il s'agit d'un prélèvement de 1,75% sur le projet « Détentions » et de 5% sur le projet « Restitution des terres ».

	Projet Détentions		Projet Restitution des terres		TOTAUX
	Ville de Genève	Etat de Genève	Ville de Meyrin		
Subvention	56'752.- CHF	58'982.- CHF	30'000.- CHF		145'734.- CHF
Gestion Turpial	1'000.- CHF	3'000.- CHF	1'450.- CHF		5450 CHF
Pourcent de subv.	1,75%	5%	4,8%		3,7%

Nous soulignons que ces taux sont largement inférieurs aux 12% autorisés, afin de nous permettre de favoriser les projets sur le terrain. Pour ce faire, nous avons réalisé de grands efforts pour maintenir nos frais de gestion et de suivi de projets le plus bas possible, en misant non seulement sur le bénévolat mais également sur les cotisations et dons de nos membres, tout en prélevant le moins d'argent possible sur la part provenant des financements publics.